

	Document	Commission : GENERALE	Référence :	GEN-SAL4
	CONDITIONS DE RESERVATION DE SALLE		Edition du :	26/12/2023
			Délibération	
			Gestionnaire :	ADM- CP

CONTRAT DE LOCATION **SALLE DES FETES DU RIVIER**

ENTRE LA COMMUNE D'ALLEMOND,
ET LE PRENEUR :

Nom : Prénom : Tel :

Adresse :

Association :

La commune met à disposition, la salle et les annexes en vue d'organiser la manifestation suivante :

Du..... à.....heures , au.....à.....heures.

PIECES A FOURNIR, INDISPENSABLES, A LA VALIDATION DU DOSSIER :

Pour tous les demandeurs : cet engagement de réservation dûment signé et daté.

Pour les particuliers :

Chèques à l'ordre du Trésor Public

- Une copie de l'attestation d'assurance avec mention « extension à fête familiale ».
- 2 chèques de location = Arrhes : € / Solde :€.
- Trois chèques de caution :
800 euros pour la salle, 15 euros pour le badge d'accès et 100 euros pour le ménage.

Pour les associations communales et les syndicats :

- Une copie de l'attestation d'assurance pour l'année en cours
- Un chèque de caution pour l'année : 15 euros pour le badge d'accès

TARIFS DE LOCATION

	ETE Du 01/05 au 30/09	HIVER Du 01/10 au 30/04
RESIDENTS	50 € Arrhes : 10 € / Solde : 40 €	100 € Arrhes : 20 € / Solde : 80 €
EXTERIEURS	100 € Arrhes : 20 € / Solde : 80 €	200 € Arrhes : 40 € / Solde : 160 €
ASSOCIATIONS COMMUNALES / SYNDICATS	GRATUITE	

CONSULTATION DU PLANNING

Elle se fait en mairie d'Allemond, tel : 04 76 80 70 30

- Le preneur se déclare d'accord sur les termes du présent contrat après avoir pris connaissance des conditions générales jointes.

Location week-end => Accès possible à la salle dès 14h30 le vendredi !

Le parrain (pour les extérieurs)

Nom, prénom :

Signature :

ALLEMOND, le.....

Signature du preneur, précédée de la mention :

« Lu et approuvé »